

## AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : DEBELEC CARCASSONNE (Clarisse SAVARIT)  
2682 boulevard François Xavier Fafeur – ZI de Lannolier  
11000 CARCASSONNE
- **pour le compte de** : ENEDIS  
2 rue Vasco de Gama – Bâtiment C  
44800 SAINT HERBLAIN
- **Ets chargée des travaux** : DEBELEC CARCASSONNE  
2682 boulevard François Xavier Fafeur – ZI de Lannolier  
11000 CARCASSONNE
- **pour le chantier** :
  - Lieux des travaux* : rue de la Gravette
  - Objet des travaux* : Terrassement pour raccordement ENEDIS (18 m) – propriété de M. ROUSSEAU
  - Date des travaux* : Du 19/12/2022 au 08/01/2023
  - Durée des travaux* : 20 jours


**Autorise** la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** L'entreprise chargée des travaux devra informer les services de la Mairie de la date des travaux de réfection du trottoir. Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

*La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)*

Le 15 décembre 2022

Nicole DURAND-GAUVRIT  
Première Adjointe



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques